

DIPLOME D'ETUDES MUSICALES (D.E.M)



DIRECTION D'ORCHESTRE

Durée du cursus : 3 à 4 ans
Admission sur concours

1. UV Dominante

- Direction d'orchestre
- Professeur : Alexandre Grandé

2. UV Associées obligatoires

Deux matières pour une durée de 2 années chacune à choisir en accord avec le professeur et la direction de l'établissement :

- Ecriture *
- Orchestration * (attention, le cours d'orchestration demande des pré-requis, minimum 3 ans d'écriture)
- Histoire de la musique *
- Analyse *

3. UV Complémentaire n° 1

- Pratique complémentaire du clavier ou accompagnement
- Acoustique musicale et prise de son (optionnel)

4. UV Complémentaire n° 2

- Réalisation d'un projet personnel (à faire pendant le cursus de DEM)

* Niveau correspondant aux deux premières années du cursus du CRR 93

Ces 4 Unités de Valeur doivent être validées pour l'obtention du DEM complet.